

# **COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MARS 2015**

**PRESENTS** : Mmes et M.M. BOCQUIER, CHATEIGNER, BROUSSEAU, GODREAU, GABORIT, BLUTEAU à partir du point N°4, GAUVRIT, BRAUD, CAIGNON, SACHOT, GERBAUD, ROULLEAU, ROBICHON, BRIFFAUD.

**EXCUSES** : Mr PRUGNEAUX

Le compte rendu de la dernière réunion n'appelle pas d'observation.

Mme Anne BRAUD a été désignée secrétaire pour les points 1 à 3 et Mr BLUTEAU Yannick à partir du N°4.

## **1 – VOTE DES SUBVENTIONS COMPLEMENTAIRES** (016-15)

Après examen des demandes, les subventions suivantes ont été attribuées à l'unanimité par le conseil :

→ au CCAS - 250 € supplémentaire

→ à Familles Rurales de St Prouant pour le restaurant scolaire : des enfants de Monsireigne fréquentent le restaurant scolaire de St Prouant. Familles Rurales souhaite que chaque commune participe au financement à hauteur du nombre de repas servis : soit pour Monsireigne 2339 repas. C'est une somme de 2 719.086 € qui est demandée à la commune. Après délibération le conseil accepte de verser ce montant à l'association organisatrice de la cantine.

→ à Familles Rurales de St Prouant pour l'accueil de loisirs : Pour les mêmes raisons que le restaurant scolaire, Familles rurales demande une participation à hauteur du nombre d'heures vendues, soit pour Monsireigne 1537.50 heures en périscolaire. Une somme de 1 434.56 € est sollicitée. Le conseil accepte de verser ce montant.

→ à la Maison Familiale de Pouzauges : Le conseil décide de verser une somme de 25 € pour un élève scolarisé dans cet établissement.

## **2 – PARTICIPATION AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT DE L'ECOLE PUBLIQUE DE ST PROUANT** (017-15)

Le conseil accepte la participation :

☞ de 13 413 € pour 17 élèves scolarisés à l'école publique de St-Prouant pour l'année scolaire 2014/2015, soit 789 € par élève.

**RAPPEL** : Une convention de participation aux dépenses d'investissement a été établie entre la commune de St-Prouant et celle de Monsireigne, en 2012. Le montant de la participation relative à cette convention pour 2015, s'élève à 1 878 €.

## **3 – BILAN DE L'ENTREVUE AVEC LA COMMUNE DE CHAVAGNES-LES-REDOUX, CONCERNANT LA PARTICIPATION POUR LES FRAIS DE L'ACCUEIL DE LOISIRS « SANS SOUCIS »**

Mme Anne GODREAU, l'adjointe responsable de l'éducation ainsi que Mr le Maire sont allés présenter au Maire de Chavagnes-les-Redoux et à Mme PICK adjointe, la demande de participation qui pourrait être faite à leur commune pour des enfants de Chavagnes qui ont fréquenté, en 2013, la garderie « Sans Soucis ». Ces élus ont fait entendre qu'ils n'étaient pas favorables à cette contribution. Le conseil municipal de Chavagnes, dans sa séance du 23 mars dernier, a refusé cette participation. Par contre, la commune de Chavagnes s'engage à ne pas demander de participation à Monsireigne pour les TAP (Travaux d'Activités Périéducatives (qui concernent les élèves de l'école publique) et pour les enfants de Monsireigne fréquentant le périscolaire (matin et soir des jours d'école) de Chavagnes.

#### **4 – ACHAT DE TERRAIN CADASTRE ZT 74 A PROXIMITE DU CIMETIERE DIT « PROTESTANT » (018-15)**

Monsieur le Maire rappelle au conseil le souhait de l'Indivision Blanchard, de vendre la parcelle cadastrée ZT 74, de 1800 m<sup>2</sup>, située à proximité du cimetière « dit protestant ». Une proposition avait été faite par la commune à la famille pour le prix de 5 000 € l'ha. Par courrier du 12 mars dernier, la proposition a été acceptée par l'indivision Blanchard. Le Maire demande au conseil de se prononcer sur cet achat. Après délibération, le conseil :

→ décide d'acheter aux consorts BLANCHARD, la parcelle cadastrée ZT 74 de 1800 m<sup>2</sup>, pour le prix de 900 €. Les frais de notaire seront à la charge de la commune.

#### **5 – VENTE D'UNE SECTION DE CHEMIN RURAL AU COUDRAIS, CADASTREE ZM 355, DE 52m<sup>2</sup> (019-15)**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que Mr Daniel BELY, domicilié au Coudray de Monsireigne, a demandé l'acquisition d'une partie de chemin rural N°70 du Coudrais, qui longe sa propriété. Le dossier a été soumis à l'enquête publique règlementaire du 16 février 2015 au 2 mars 2015 inclus et il n'a fait l'objet d'aucune observation. Le conseil municipal considérant que ce tronçon de voirie cadastré ZM 355 de 52 m<sup>2</sup>, n'est plus d'aucune utilité publique et que rien, dès lors, de n'oppose à son aliénation, décide sa vente au profit de Mr Daniel BELY, pour le prix de 52 €. Les frais de notaire seront à la charge du demandeur.

#### **6 – LOTISSEMENT DES ACACIAS**

Monsieur le Maire informe le conseil qu'il reste actuellement 4 lots à vendre dans le lotissement du Cormier. Si la commune souhaite lancer les travaux cette année, un budget annexe doit être créé prévoyant un emprunt important pour la collectivité. De plus, la conjoncture économique n'est pas très porteuse. Cependant ce contexte économique pourrait être positif pour réaliser un appel d'offres à des prix intéressants. D'autre part, le SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale) qui se met en place dans le haut Bocage, va limiter la commune au point de vue projets de construction. Compte-tenu de tous ces éléments et de l'avis de la commission des finances, le Maire propose au conseil de prendre la solution d'attendre la fin de l'année pour voir l'évolution de la situation.

Le conseil, à l'unanimité, décide d'être prudent et d'envisager de redébattre de cet engagement des travaux à l'automne.

#### **7 – MISE EN VENTE DE TROIS LOGEMENTS LOCATIFS RUE DES MALINIÈRES**

Le conseil est informé que le conseil d'administration de VENDEE LOGEMENT esh a donné son accord pour étudier la mise en vente, motivée par une faible demande de logements, des 3 maisons individuelles situées aux 2,4 et 5 rue des Malinières.

#### **8 – MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE POUZAUGES (020-15)**

Par délibération du 3 février dernier, la Communauté de Communes du pays de Pouzauges a pris une délibération modifiant les statuts de la communauté et prévoyant une habilitation pour instruire les dossiers de demandes d'autorisation d'urbanisme. Cette habilitation à instruire ces dossiers pour les maires qui le souhaitent, permettrait d'instruire ceux de commune non membres, de manière durable ou occasionnelle en cas de défaillance d'un autre service instructeur par exemple. A l'article 1 « Aménagement de l'espace communautaire » est rajouté un article

1-7 « Habilitation à instruire les dossiers de demandes d'autorisation d'urbanisme pour les mairies qui le souhaitent ». Le conseil doit délibérer sur cette modification des statuts. Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, accepte cette modification.

## **9 – VOTE DES BUDGETS ET DECISION MODIFICATIVE**

☒ Lotissement du Cormier : Il a été voté en section de fonctionnement pour 118786.35 €. La section d'investissement est équilibrée pour 115 425.86 €.

☒ Gestions des Activités Commerciales (021-15) : Une décision modificative a été prise comme suit :

### **FONCTIONNEMENT**

CHAP	COMPTE	NATURE	DEPENSES	RECETTES	COMMENTAIRE
011	60612	Energie – Electricité	- 1100		
<b>023</b>	<b>023</b>	<b>Virement de la section d'investissement</b>	<b>+ 1100</b>		
<b>TOTAL</b>			-	-	

### **INVESTISSEMENT**

CHAP	COMPTE	OPER.	NATURE	DEPENSES	RECETTES	COMMENTAIRE
<b>021</b>	<b>021</b>	<b>OPFI</b>	<b>Virement de la section d'exploitation</b>		<b>+ 1100</b>	
21	2132	10004	Immeubles de rapport	- 900		Crédits suppl. au café
21	2132	10001		+ 2000		Pour toilettes dans les réserves de l'alimentation
<b>TOTAL</b>				<b>1 100</b>	<b>1 100</b>	

☒ Assainissement : Les comptes sont équilibrés en section de fonctionnement à 128 618.92 € et en section d'investissement à 506 855.01 € prévoyant la réalisation d'une station d'épuration de type filtres plantés de roseaux.

☒ Commune : Le budget s'équilibre en section de fonctionnement à 596 732.50 € et en section d'investissement 550 457.15 € avec les reports. Une somme de 127 000 € en dépenses a été inscrite pour la réhabilitation de la toiture et la réfection du sol de la salle de sports.

## **10 – VOTE DES TAUX D'IMPOSITION** (022-15)

Le maire rappelle que les taux des trois taxes ont été revalorisés de 2 % la dernière fois en 2010. En 2006, la taxe d'habitation et la taxe foncière sur les propriétés bâties ont été augmentées de 2 %, en 2004 idem mais de 3 %.

Dans un contexte tendu au niveau des finances ( baisse régulière des dotations de l'état et augmentation des frais de fonctionnement communaux), la commission des finances propose au conseil d'augmenter de manière modérée, à savoir 2 % les trois taxes. Après un vote à bulletins secrets et par 14 Oui, le conseil accepte de majorer les taxes qui sont fixées comme suit :

☞ Taxe d'Habitation	18.89 %
☞ Taxe Foncière Propriétés Bâties	15.96 %
☞ Taxe Foncière Propriétés Non Bâties	45.05 %

## **11 – PETITION POUR LA VITESSE DE LA RUE DU GRAND LAY**

Mr Dominique BROSSEAU, l'adjoint à la voirie, a donné lecture au conseil d'une lettre reçue ce jour, dont Mr Tony CHASSERIAU se fait le porte-parole. Elle est signée d'un certain nombre de pétitionnaires riverains ou utilisateurs de la rue du Grand Lay signalant la vitesse excessive constatée dans cette rue.

Le conseil regrette une telle démarche, les riverains étant au courant qu'une réflexion de la commission voirie était engagée dans ce sens, depuis cet hiver. La traversée du bourg dans son ensemble est concernée par cette problématique. Les signataires préconisent différentes possibilités pour faire réduire la vitesse des automobilistes. La commission voirie, après s'être rendue dans différentes communes pour voir les aménagements possibles, prévoit la mise en place de signalisation provisoire. Avant toute décision, une solution sera prise en concertation avec les riverains afin d'améliorer aux mieux les aménagements nécessaires.

## **12 – PASSAGE DESTINE AUX PIETONS POUR REJOINDRE L' ECOLE**

Mr le Maire a donné lecture au conseil d'un mail qu'il a reçu le 13 mars dernier, au sujet d'un véhicule qui se stationne sur le passage destiné aux piétons, pour rejoindre l'école. Depuis, et suite à divers échanges avec les locataires du logement qui jouxte l'école, le problème a été solutionné.

## **13 – FERMETURE DE L'ENTREPRISE MIGAUD (GROUPE DUBREUIL) RUE DE ROCHEREAU**

Cette entreprise cessera définitivement son activité au 31 mars 2015. Le local commercial est mis en vente.

## **14 – FIXATION DE DIVERSES REUNIONS DE COMMISSIONS**

- A) **Commission voirie** : le 14 avril, à 19 H, à la mairie
- B) **Commission Centre de loisirs** : le mercredi 8 avril, à 20 H 30 au Centre de Loisirs,
- C) **Commission Information** : le 23 avril, à 18 H, à la mairie.

*La prochaine réunion du conseil est fixée au mardi 28 avril.*

Vu par les secrétaires de séance : Anne Braud et Yannick Bluteau

Le Maire

Michel BOCQUIER